Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10075 - Nexi/Groupe Nets)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 46/07)

1. Le 1er février 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Nexi S.p.A. («Nexi», Italie), contrôlée conjointement par les sociétés de capital-investissement Advent International et Bain Capital,

— le groupe Nets, comprenant Nets A/S («Nets», Danemark), et Concardis Payment Group («Concardis», Allemagne).

Nexi acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble du groupe Nets.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Nexi fournit des services de paiement aux commerçants, aux titulaires de carte et aux banques, tels que des services d'émission de cartes et d'affiliation de commerçants, la fourniture de terminaux de point de vente et les services y afférents, des services de cartes de paiement à puce, des services pour les produits de manipulation automatisée d'espèces, des services de compensation pour les paiements et des services numériques destinés aux entreprises.

— Le groupe Nets fournit, entre autres, des services d'affiliation de commerçants, des terminaux de point de vente et des passerelles de paiement en ligne, des services de traitement par carte et des services de cartes de paiement à puce.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10075 - Nexi/Groupe Nets

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).